

PASS FOUCHER

ENTRAÎNEMENT

CAP

L'essentiel
pour réviser

Accompagnant éducatif Petite enfance

800 QCM pour réviser tout le programme
des épreuves professionnelles

EP1

EP2

EP3



PASS FOUCHER ENTRAÎNEMENT

CAP

Accompagnant éducatif

Petite enfance

Pierre Sibourg

Agnès Voron



Mise en page : STDI

JF-MD/SM

« Le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5, d'une part, que, les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que, les analyses et courtes citations dans un but notamment d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Le Centre Français de l'exploitation de la Copie (20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris) est, conformément à l'article L. 122-10, le seul habilité à délivrer des autorisations de reproduction par reprographie, sous réserve en cas d'utilisation aux fins de vente, de location, de publicité ou de promotion de l'accord de l'auteur ou des ayants droit. »

SOMMAIRE

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance	6
Les épreuves professionnelles	8

Partie 1 SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

QCM 1 – Besoins de l'enfant et facteurs de développement	12
QCM 2 – Les différents aspects du développement de l'enfant	14
QCM 3 – Troubles et maladies courants de l'enfant	17
QCM 4 – Maladies chroniques et handicaps de l'enfant	20
QCM 5 – Cadre général et statut juridique de l'enfant et de la famille	23
QCM 6 – La protection sanitaire et sociale de l'enfant et de la famille	26
QCM 7 – Les modes d'accueil de l'enfant	30
QCM 8 – Communication – Droit – Déontologie	33
QCM 9 – L'école maternelle	36

Partie 2 BIOLOGIE GÉNÉRALE ET APPLIQUÉE

QCM 10 – Organisation générale du corps humain et fonctions	40
QCM 11 – La peau	41
QCM 12 – Le système nerveux	43
QCM 13 – Le système locomoteur	46
QCM 14 – L'appareil respiratoire	50
QCM 15 – L'appareil urinaire	52
QCM 16 – L'appareil circulatoire	54

QCM 17 – Le maintien de l'intégrité de l'organisme	56
QCM 18 – L'ergonomie	60
QCM 19 – Le secourisme	61

Partie 3 NUTRITION

QCM 20 – Les besoins nutritionnels du nourrisson et du jeune enfant	64
QCM 21 – Les groupes d'aliments	66
QCM 22 – Les équivalences alimentaires	68
QCM 23 – Les constituants alimentaires et leurs rôles	70
QCM 24 – La digestion des aliments	73
QCM 25 – Les caractéristiques de l'appareil digestif du nourrisson et du jeune enfant	77
QCM 26 – Dentition et hygiène buccodentaire	79
QCM 27 – L'alimentation lactée	81
QCM 28 – La diversification	84
QCM 29 – L'éducation alimentaire	86
QCM 30 – L'équilibre alimentaire	88
QCM 31 – Les troubles de l'appareil digestif	90
QCM 32 – Les régimes alimentaires de l'enfant	92
QCM 33 – Les contaminations alimentaires	96
QCM 34 – Les transformations des aliments lors de leur stockage et de leur préparation	100

Partie 4 TECHNOLOGIE

QCM 35 – L'étiquetage des produits alimentaires	106
QCM 36 – Les gammes de produits alimentaires	108
QCM 37 – Les aliments pour le jeune enfant	110
QCM 38 – Les produits laitiers	111
QCM 39 – Les corps gras	113

QCM 40 – Les œufs	115
QCM 41 – La préparation des aliments en EAJE et MAM	117
QCM 42 – La conservation des repas en accueil individuel	121
QCM 43 – Le service des repas en milieu collectif	122
QCM 44 – Les techniques et les produits d’entretien des locaux et des équipements	124
QCM 45 – L’hygiène et le confort du logement	128
QCM 46 – La prévention des accidents domestiques	130
QCM 47 – Matériels, produits d’hygiène corporelle et de confort	132
QCM 48 – Matériels et produits liés aux activités de jeux et de loisirs	134
QCM 49 – L’organisation du travail	136
 QCM 50 – Entraînement sur tous les thèmes du programme	 137

Partie 5

CORRIGÉS

Corrigés des QCM	146
Grille de contrôle	191

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec les parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

1 La compétence globale

■ Le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Accompagnant éducatif Petite enfance est un **diplôme professionnel** délivré par le ministère de l'Éducation nationale. Les savoirs, savoir-faire et savoir-être à maîtriser sont regroupés dans un document que l'on appelle référentiel (arrêté du 22 février 2017).

■ Le titulaire de ce CAP exerce son activité aux côtés des **enfants de moins de 6 ans**. Présent au quotidien, il doit veiller au respect des besoins de l'enfant, de ses droits et de son individualité. L'accompagnant éducatif Petite enfance devra également respecter les choix des parents, qui restent les premiers éducateurs de l'enfant.

■ Le titulaire de ce diplôme doit être capable :

- d'assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant ;
 - de contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation ;
 - d'assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.
- Vous devez donc acquérir l'ensemble de ces compétences, tout au long de votre apprentissage, avant de passer l'examen qui a lieu en fin d'année scolaire.

2 Les lieux d'exercice

Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance peut exercer sa profession en différents lieux.

■ **En milieu familial :**

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

■ **En structures collectives :**

- en école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles – ATSEM) ;

- en maison d’assistants maternels (MAM) ;
- en crèche collective ;
- en halte-garderie ;
- en garderie périscolaire ;
- en centre de loisirs sans hébergement ;
- en centre de vacances collectif d’enfants ;
- et tout établissement d’accueil des jeunes enfants.

■ Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance peut aussi choisir de **diversifier son parcours** après l’obtention du diplôme. Il lui donne accès :

- au concours de recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ;
- aux concours d’entrée dans les écoles d’aide-soignant et d’auxiliaire de puériculture.

3 Les fonctions du titulaire

■ Dans son contexte professionnel, le titulaire du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance met en œuvre différentes **activités professionnelles** :

- activités d’animation et d’éveil contribuant à la socialisation de l’enfant, à son autonomie et à l’acquisition du langage ;
- activités de soins du quotidien contribuant à répondre aux besoins physiologiques de l’enfant et à assurer sa sécurité physique et affective ;
- activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels.

■ Ce professionnel doit en permanence prendre en compte :

- le développement et les besoins fondamentaux de l’enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe... ;
- la prévention des risques pour l’enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Les épreuves professionnelles

Le CAP Accompagnant éducatif Petite enfance est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. La formation alterne cours théoriques et stages pratiques.

1 Le référentiel du diplôme

■ Le référentiel du diplôme du CAP Accompagnant éducatif Petite enfance regroupe l'ensemble des compétences techniques et des savoirs associés (ou connaissances) que vous devez maîtriser à la fin de votre formation, afin d'obtenir le diplôme.

■ Ces compétences professionnelles sont réparties en trois épreuves :

- épreuve 1 (EP1) : **accompagner le développement du jeune enfant** ;
- épreuve 2 (EP2) : **exercer son activité en accueil collectif** ;
- épreuve 3 (EP3) : **exercer son activité en accueil individuel**.

2 Les critères d'évaluation

L'évaluation porte sur des critères déterminés à partir des compétences et des indicateurs de savoirs à maîtriser par blocs de compétences tels que :

- adopter une posture professionnelle adaptée ;
- réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages ;
- appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant ;
- organiser son action ;
- assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant ;
- élaborer des repas...

3 Les modalités d'évaluation

Les épreuves EP1, EP2 et EP3 sont évaluées selon deux types de contrôles (**en contrôle ponctuel** ou **en cours de formation**) selon que le candidat relève de la voie scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue. Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) font partie intégrante de l'évaluation.